

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2010

**Étaient Présents** : Messieurs Marc BERARDI, Maire, Jean-Paul MERCIER, Adjoint, Madame Marie-France PÉZOT, Messieurs Franck APERT, Jean-Claude GRASSET, Madame Michèle SAINTY, Messieurs Raymond MABIT, André CHEVE, Madame Nadège LEMAI, Conseillers Municipaux.

**Absent excusé** : Monsieur Jean-Luc MONTANE, adjoint.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul MERCIER.

Remarque de Monsieur Jean-Paul MERCIER concernant le compte-rendu de la dernière réunion au chapitre « DIVERS : Cimetière : suite à une interpellation, une information sur la reprise des tombes sera réalisée. » Monsieur Jean-Paul MERCIER a fait part au conseil d'une sollicitation d'un descendant d'une personne inhumée dans le cimetière, qui entretient une tombe pour laquelle aucun acte de concession n'a été établi. Il propose au conseil de traiter la demande de manière humaine et de régulariser la situation administrative.

## **ACCESSIBILITE : PLANIFICATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE :**

Monsieur Jean-Paul MERCIER présente les travaux de la commission d'accessibilité : diagnostic de la voirie, solutions techniques de mise en accessibilité, priorisation des travaux. Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

Monsieur Jean-Paul MERCIER propose ensuite, selon les priorités établies par la commission d'accessibilité, de planifier les travaux en tenant compte d'un critère économique – la capacité d'autofinancement de la commune – et des investissements à venir. Ainsi, une fourchette de 20 à 25000 euros par an semble raisonnable.

La planification proposée est donc la suivante :

- 2011 : Carrefour de la Mairie, pour un montant de l'ordre de 90 000 €.
- 2014 : Rue de la Tranchardière, pour un montant de l'ordre de 22 500 €.
- 2015 : Rue Saint-Martin, pour un montant de l'ordre de 22 500 €.
- 2016 : Rue de l'Amicale, pour un montant de l'ordre de 48 500 €.
- 2018 : Place Ouvrard, pour un montant de l'ordre de 37 500 €.
- 2020 : Lotissement du Clos, pour un montant de l'ordre de 20 000 €.
- 2021 : Rues du Prieuré et du Cimetière, pour un montant de l'ordre de 45 000 €.

Le délai de 3 ans entre les deux premières tranches se justifie par l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Cette orientation ne sera définitive qu'après approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) qui interviendra après avis du Conseil Général et de la Direction Des Territoires.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, émet un avis favorable.

## **ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX SUR LES FACADES DE LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des réunions de la commission d'appel d'offres qui :

- retient la société SARPA pour le lot maçonnerie ;

- décide de ne lui confier que la tranche ferme, à savoir façade côté place, façades côtés rue et rampe d'accès sur l'entrée principale pour un montant de 43035,26 € HT ;
- retient la société TMA CARTIER pour le lot menuiseries ;
- décide de lui confier la totalité des tranches ferme et conditionnelles pour un montant de 18532 € HT ;
- retient la société CDR pour le lot zinguerie ;
- décide de lui confier la totalité des tranches ferme et conditionnelles pour un montant de 1974,24 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, émet un avis favorable.

### **DESIGNATION DE L'ARCHITECTE MAITRE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DE L'AMICALE :**

Monsieur le Maire fait le compte rendu des réunions de la commission d'appel d'offres qui :

- retient le cabinet « AGENCE 3D ».

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, émet un avis favorable.

### **DON DE BUREAUX ET DE CHAISES A L'ASSOCIATION ARTS CULTURE ET LOISIRS :**

L'ensemble des membres présents du Conseil Municipal donne son accord pour faire un don de 8 anciens bureaux d'école et de 4 chaises d'enfant à l'Association Arts Culture et Loisirs de Beauvau, afin de les mettre en vente au vide-grenier du 6 Juin prochain.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture concernant la délibération prise lors du Conseil du 26 Mars 2010, de réduire la participation à l'école privée Saint-Jean de Jarzé suite à la baisse de la participation au fonctionnement de l'école de Marcé. Cette décision avait été prise dans un esprit d'équité entre les élèves du public et du privé.

La Préfecture invite le Conseil Municipal à revoir sa délibération du 26 Mars dernier, en demandant de prendre en compte le coût moyen départemental.

La participation par élève passerait alors de 153 € (coût demandé par Marcé) à 459,48 € (coût moyen des classes élémentaires publiques des communes de moins de 2000 habitants du département).

Pour les deux élèves scolarisés, la participation serait alors de 918,96 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'en prendre acte et annule la délibération du 26 Mars 2010.

Cependant le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rencontrer Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture à ce sujet et une nouvelle délibération sera prise lors d'une prochaine séance.

Affiché en application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A BEAUVAU, le 11 JUIN 2010.

Le Maire,

***Marc BERARDI.***